



SAISON 2023 / 2024

Votre bout 'chou se met au sport...



Mais qu'est-ce que le baby-sport ?

Il s'agit d'un éveil corporel, d'une stimulation sensorielle permettant le développement psychomoteur de l'enfant dans des domaines variés :

- *La grande motricité* : marcher, courir, sauter, ramper, glisser, tourner, grimper...
L'enfant emprunte des parcours spécialement adaptés, il trouve des solutions pour surmonter des obstacles.
- *La motricité fine d'ajustement* : manipuler des objets de formes et de consistances différentes (balles, cerceaux, raquettes etc.)...
L'enfant apprend à explorer l'espace et à se découvrir.
- *La motricité d'expression et de création* : l'enfant réalise des jeux de rôles, de mimes, de danse, de chant avec la mise en œuvre de l'imaginaire.



Quels sont les avantages pour votre enfant ?

« Votre enfant a besoin de s'amuser, de se dépenser pour bien et mieux grandir. »

- *Le baby-sport permettra d'acquérir une meilleure maîtrise de son corps* (il améliorera l'équilibre, la coordination motrice ainsi que les réflexes).
- *Le baby-sport facilitera son éducation* (l'enfant assimilera plus efficacement des techniques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture).
- *Le baby-sport contribuera à son épanouissement* (il favorisera la confiance en soi et l'intégration à un groupe mais il développera également les valeurs de respect et d'entraide sous une forme ludique).
- *Le baby-sport est bon pour la santé de votre enfant* (il agit positivement sur certains troubles tels que la dyslexie, les troubles de l'attention, de l'hyperactivité...)

« Votre enfant gardera en mémoire l'apprentissage de ces gestes pour s'en resservir plus tard quand il débutera une activité physique et sportive. »

DÉBUT DES SÉANCES LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023...





POUR QUI ?

Le CCAS de Clairmarais propose une activité baby-sport réservée aux enfants âgés de 3 à 6 ans.



PAR QUI ?

Les enfants seront initiés à la pratique du baby-sport par Laurent DECOOPMAN, animateur de la commune de Clairmarais, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Physiques pour Tous ».



QUAND ?

Chaque mercredi de septembre 2023 à juin 2024 (hors vacances scolaires).

⇒ De 9h45 à 10h45 pour les enfants les plus jeunes (à définir selon les effectifs)
Exemple : enfants âgés de 3 à 4 ans

⇒ De 10h45 à 11h45 pour les enfants les plus âgés (à définir selon les effectifs)
Exemple : enfants âgés de 4 ans et + jusqu'à 5 ans et +



OÙ ?

Les enfants seront accueillis dans l'Espace Associatif et Culturel (nouvelle salle).



À QUELS TARIFS ?



TARIF FORFAITAIRE POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2023 À JUIN 2024			
PUBLIC	Enfants de Clairmaraisiens	Petits-enfants de Clairmarais	Enfants extérieurs à la commune
TARIFS	30€	40€	50€
Avec plusieurs séances de découverte offertes sans engagement			
Les moyens de paiement sont numéraires, chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public.			



PIÈCES À FOURNIR ?

Pour pré-inscrire votre enfant, il vous suffit de retourner l'ensemble des documents ci-dessous en mairie au plus tard le mercredi 13 septembre 2023

1. Un bulletin d'inscription
2. Une autorisation parentale
3. Une photo d'identité
4. Une attestation d'assurance extra-scolaire
5. Un certificat médical autorisant la pratique du baby-sport
6. Une cotisation annuelle

Contact Laurent DECOOPMAN : Du mardi au jeudi entre 9h et 12h

au 03.21.38.08.61 – 07.69.44.98.33



RÉSERVÉE AUX ENFANTS DE 3 À 6 ANS

NOM de l'enfant : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

N° de Téléphone : _____

➤ AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. _____

autorise

- mon (mes) enfant(s) à participer aux activités proposées par l'éducateur sportif.
- L'organisateur à prendre toute mesure nécessaire en cas d'accident.
- L'organisateur à prendre des photos de mon (mes) enfant(s) et de les utiliser pour diverses publications (la presse locale, la gazette de Clairmarais, le site internet de la commune etc...)
Si vous ne désirez pas qu'un cliché de votre enfant soit publié, nous le retirerons sur simple demande de votre part.
- Je certifie que mon (mes) enfant(s) ne présente(nt) à ce jour aucun symptôme de maladie contagieuse, qu'il(s) n'est (ne sont) pas atteint(s) d'affection cutanée transmissible, qu'il(s) n'est (ne sont) pas porteur(s) de parasites.
- Je m'engage à garder mon (mes) enfant(s) chez moi si l'un de ces facteurs se manifestait.
- Je m'engage à venir chercher mon (mes) enfant(s) à l'heure prévue lors de l'inscription.

À..... Le.....

Signature du représentant légal
« Lu et approuvé »



BULLETIN D'INSCRIPTION AU BABY-SPORT - ANNÉE 2023 / 2024



➤ **VEUILLEZ S'IL VOUS PLAÎT INDiquer LES COORDONNÉES D'UNE PERSONNE DE VOTRE ENTOURAGE À MÊME DE RÉCUPÉRER LE(S) ENFANT(S) EN CAS DE BESOIN**

- NOM : _____
- PRÉNOM(S) : _____
- N° DE TÉLÉPHONE : _____
- LIEN AVEC L'ENFANT : _____

➤ **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Pour le bon déroulement des cours, il est souhaitable que les parents laissent leur(s) enfant(s) à la garde de l'éducateur sportif et qu'ils ne soient pas présents aux séances. (Sauf pour les deux premières séances)
- Avant de déposer leur(s) enfant(s) aux cours, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien l'éducateur sportif pour les accueillir.
- Le(s) enfant(s) reste(nt) sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant la durée des séances où ils sont alors sous la responsabilité de l'éducateur sportif.
- Une paire de chaussures de sport ainsi que des vêtements adaptés sont recommandés pour éviter que bébé ne s'emmêle les pinceaux (vêtements amples et souples de manière à favoriser l'aisance de bébé).
- Veuillez s'il vous plaît emporter une bouteille d'eau en y annotant le nom et prénom de l'enfant.
- Si une personne se charge de l'accompagnement de l'enfant, l'éducateur sportif en sera informé.

➤ **DONNÉES PERSONNELLES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS DU CCAS (cocher les cases souhaitées)**

- J'autorise le service action sociale à m'informer du fonctionnement et de l'organisation des cours de baby-sport (renouvellement de l'inscription, annulation de séance, ...).
- J'autorise le service action sociale à m'informer des activités du CCAS telles que l'accueil de loisirs, la chasse aux œufs ainsi que l'arbre de Noël.
- Je ne souhaite pas être recontacté, et dans ce cas je prends les dispositions nécessaires pour connaître les actions menées par le CCAS.

/!\ RGPD - A titre informatif, les données récoltées seront uniquement utilisées par le service action sociale et seront conservées jusqu'au 31/08/2024.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime.

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous le jugez utile. Pour exercer vos droits, contactez-nous auparavant en nous adressant un courrier postal (Mairie de Clairmarais – 2 route d'Arques – 62500 CLAIRMARAIS) ou via la plateforme dédiée en ligne (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/clairmarais>).